

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU SYNDICAT ASL LA JOIE DE VIVRE

Vendredi 21 JANVIER 2022

Le vendredi 21 janvier, sur convocation de son président, les élus du syndicat de l'ASL la joie de vivre se sont réunis chez M. Rouzier Mme Bruschini 643 Bd de la joie de vivre.

Sont présents

A. MARTIN Président

G. ROUZIER Trésorier

Mme S. BRUSCHINI Secrétariat

R. DOUMAS Membre Conseiller juridique

M. MOUTTET Membre par visio conférence

M. LECUYER Membre

M. JEAN. LOUIS MIARA

M. ALAIN TAHON

Absent excusé cas de force majeure M. Chautard Vice-président.

À 18 h 00 le quorum étant atteint le syndicat peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Élection des membres du nouveau bureau pour le mandat 2022-2024
- Point sur les actions à mener en 2022

Décisions sur le point soumis à vote

Élection de nouveau bureau

Le nouveau syndicat élu lors de l'AGE du 3 décembre 2021 est composé de :

MM. ALAIN MARTIN, JEAN. LOUIS MIARA, MICHEL MOUTTET, GERARD ROUZIER ,
ALAIN TAHON.

Les membres du syndicat ont décidé à l'**unanimité des votants présents** d'élire les membres suivants pour composer le bureau de l'ASL La joie de vivre pour le mandat 2022-2024.

À savoir :

A. MARTIN Président

M. MOUTTET Vice-Président

G. ROUZIER Trésorier

M J. L MIARA Secrétariat de l'ASL

M . Martin précise le mode de fonctionnement du bureau :

Le président fait établir les devis, suit la réalisation des travaux, il est assisté si nécessaire d'un membre du syndicat bureau. Il valide les devis d'entretien courant inscrit au budget ou des travaux urgents (ex-canalisation des eaux usées) et les factures avant règlement par le trésorier.

Pour les petits travaux et réparations, pose de poteaux, miroirs, signalisation... nous les réalisons ensemble afin de minimiser les dépenses.

Tous les documents (convocations, PV, courriers, loti-infos ,...) sont rédigés par le président puis soumis en première lecture pour avis, remarques, corrections à M. Mouttet puis, en seconde lecture à l'ensemble des membres du syndicat bureau avant diffusion.

Lors des rencontres avec les instances : mairie, autres ASL, le président est obligatoirement accompagné par, au minimum, deux autres membres du syndicat bureau.

Points sur les actions à mener en 2022, non soumises à un vote

Modification des statuts articles 12 et 16 conformément aux résultats des votes de l'AGE du 3 décembre 2021 nous enverrons à la préfecture de Toulon nos nouveaux statuts pour enregistrement. Nous avons décidé dans l'article 16 de remplacer le terme « syndic professionnel » par celui d'administrateur de biens.

DFCI

Le marquage des arbres à abattre devrait s'effectuer la semaine prochaine avec la société Lf Paysage. Les travaux sont prévus en février. En cas d'absence de A. Martin les travaux seront supervisés par JL Miara et si possible avec Alain Tahon en fonction de ses disponibilités.

Nous profiterons de la présence de Lf paysage pour faire abattre le pin à l'entrée de l'allée Fernandel.

Les autres travaux seront programmés en fonction de la rentrée des cotisations.

Bornes incendie

Le diagnostic des bornes concernant le débit et la pression doit se faire tous les 3 ans.

Sur les conseils de A. Tahon nous avons pris contact avec la société Prosud.

Nous allons signer le devis avec la société et fixer une date pour l'intervention.

Cotisation

G. Rouzier précise que la somme recouverte sur le compte courant se décompose comme suit :

DFCI 15 x 118 = 1770 €

Cotisation 15 x 250 = 3750 €

Constitution réserve 14 x 80 = 1120 €

TOTAL = 6650 €

Début février nous enverrons des SMS de rappel aux colotis qui n'auraient pas versé les 118 € pour le financement de l'action DFCI.

Événements survenus depuis l'AG du 3 décembre

Départ de feu

Nous avons signalé à « ensemble des colotis le départ de feu sur le terrain situé près de l'allée Chaplin.

Nous allons disposer comme pour l'allée F. Blanche un panneau signalant l'interdiction de faire des feux.

Intersection avec l'allée Bourvil et la voie descendant du Bd de la joie de vivre

Des automobilistes en provenance du Bd du général Koenig empruntent la voie descendante du Bd de La joie de vivre pour regagner plus rapidement l'allée F. Sardou.

La signalisation existante n'étant pas respectée, nous envisageons d'implanter un ralentisseur et sa signalisation associée sur la voie descendante en laissant un passage de 50 cm le long du trottoir pour les cyclistes.

Avant d'entreprendre ces travaux, nous demanderons l'avis des colotis de l'allée Bourvil. Bien qu'il s'agisse d'une voie privée et que le dispositif envisagé est réservé à ce type de voie, nous signalerons notre projet à la mairie et en conformité avec la loi. Nous ferons voter ce projet en AG, ou par correspondance pour anticiper les travaux si cela est possible.

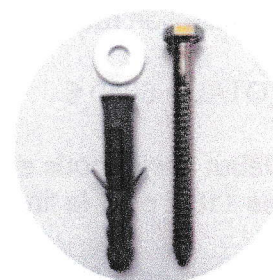


HAUTEUR 50 MM

Réf.	Longueur	Prix à HT
28851-001	1420 mm	221,40
28851-002	1920 mm	321,10
28851-003	2420 mm	409,80
28851-004	2920 mm	498,50
28851-005	3420 mm	587,30
28851-006	3920 mm	676,00
28851-007	4420 mm	764,90
28851-008	4920 mm	853,80
28851-009	5420 mm	942,60
28851-010	5920 mm	1019,90
28851-011	6420 mm	1107,70
28851-012	6920 mm	1194,20
28851-013	7420 mm	1283,40

HAUTEUR 75 MM

Réf.	Longueur	Prix à HT
28852-001	1470 mm	278,10
28852-002	1970 mm	371,40
28852-003	2470 mm	465,60
28852-004	2970 mm	559,30
28852-005	3470 mm	652,70
28852-006	3970 mm	746,60
28852-007	4470 mm	840,40
28852-008	4970 mm	934,00
28852-009	5470 mm	1019,10
28852-010	5970 mm	1101,40
28852-011	6470 mm	1205,00
28852-012	6970 mm	1297,90
28852-013	7470 mm	1391,10



Stationnement allée Fernandel

Pour faire suite à la remarque de M. Barraqué concernant le stationnement gênant, nous avons proposé que les colotis de cette allée délimitent les places de stationnement. Nous attendons la réponse.

Stationnement de personnes étrangères au lotissement

Il nous est signalé que des personnes étrangères au lotissement viennent stationner pour fumer et consommer, en laissant trop souvent leurs déchets sur le site.

Il est recommandé de relever les numéros des plaques minéralogiques et si la gêne persiste ou si le dialogue devient difficile de signaler le trouble à la police municipale.

Échanges entre les anciens membres et les nouveaux membres ;

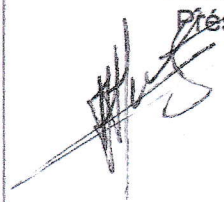
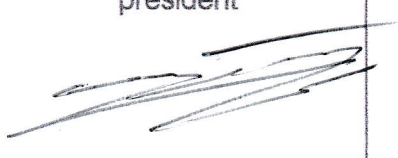
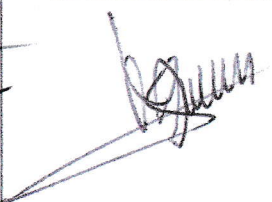
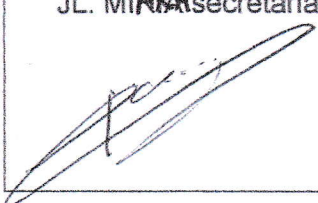
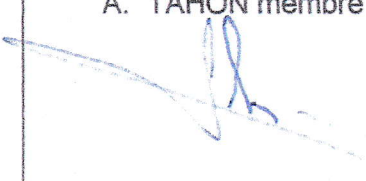
Les membres sortants MM. Douma et Lécuyer ont tenu à souligner que la gestion de l'ASL sous les mandats de J. Frigières et A. Martin ont permis de retrouver un mode de fonctionnement normal. Il est indispensable de pérenniser cette rigoureuse gestion du bien commun. Conscient des difficultés que nous aurions à recruter de nouveaux membres, il est essentiel dès maintenant de préparer la succession. À cet effet, nous avons fait modifier l'article 16 afin de prévoir la nomination d'un administrateur de bien pour assurer les actes de gestion au cas où la future équipe souhaiterait se faire assister. Voir notre présentation sous PowerPoint sur le site internet de l'ASL.

R. Doumas a rappelé comment ils avaient dû négocier avec la Société Général la sortie de crise. La demande d'une provision pour travaux sur les routes a obligé le juge à rouvrir le dossier. Le devis de la SGREG pour la troisième tranche s'élevait à 415 261,13 € auquel s'ajoutait la somme de 156 889, 47 € pour la deuxième tranche. Sur la base de ces sommes, l'ASL a alors proposé un protocole d'accord¹ transactionnel à la Société Générale pour mettre fin au procès. La Société Générale a accepté de verser la somme forfaitaire et définitive de 350 000 euros pour règlement définitif du litige.

Avec M. Mouttet nous rédigeons un texte qui retracera "l'histoire et les déboires" de cette période. Ce document sera édité avec le prochain loti-info.

Nous comprenons que pour des personnes encore en activités professionnelles les actes de gestion peuvent être consommateur de temps. Il convient alors au président de distribuer ces actes auprès des autres membres en fonction de leur compétence par rapport aux sujets et de l'intérêt qu'ils suscitent. En outre, si des colotis se sentent compétents et disponibles, il est alors possible de les solliciter.

Au terme de ces échanges, La réunion s'est achevée à 20 h.

A.MARTIN Président 	M. MOUTTET vice-président 	G. ROUZIER trésorier 
JL. MIRRAsecrétariat 	A. TAHON membre 	

¹ Voir le document https://asl-jdv.fr/images/pdf/lud6b_985_-_Projet_Transaction_11_05_2016.pdf